

Commission sonataire de la Marne

Procès-verbaux des séances de l'année

1938

—

1^{re} séance



mercredi 26 janvier 1938

2

Présents. M. Perreau, Leblanc, Cabart-Danneville, Duroux, Roux-Freissineux, Heuy, Bergeon, Marte-Binachon, de Camas, Bringer, Stuhl, Rio, Even, Emile Rounel, de Chambellan [Excuse], M. Villault-Duchesnois, le Gorgeu, Louis Louis-Dreyfus].

La séance est ouverte à 16 heures.

Présidence de M. Perreau, Président d'âge.

M. le Prst. - Je propose la confirmation de réélection par acclamations notre bureau de l'année dernière, et, en son nom, j'adresse nos remerciements et nos félicitations à notre président M. Rio qui a présidé nos débats avec un dévouement et une compétence auxquels nous devons unanimement rendre hommage. (applaudis)

Le bureau sortant est réélu à l'unanimité. Il se donc aussi constitue :

Président: M. Rio.

Vice-Présidents: M. Bergeon, Marte-Binachon.

Secrétaires: M. Cabart-Danneville, Even.

Présidence de M. Rio, Président

M. le Prst. - Je remercie notre président d'âge M. Perreau et le félicite en notre nom à tous de sa vertu. J'espére le revoir dans l'an prochain, bien qu'il nous ait dit qu'il ne compte pas se présenter aux prochaines élections. Nos sortillers ont rendue sur cette décision. (M. le Prst)

Je ne ferai pas de discours. Les trois commissions de la Défense nationale doivent se réunir prochainement pour étudier les projets

problèmes qui se posent à nous, en faveur de l'effort de pays étrangers.

Un projet urgent sera déposé dès demain; c'est celui qui concerne la loi de cadres.

[M. Maurice Boisachon est nommé rapporteur de ce projet de loi].

Les bureaux des trois commissions de la défense nationale doivent se réunir la semaine prochaine pour préparer cette réunion commune, et déjà les questionniers ont été préparés, qui seront adressés aux ministres compétents.

La séance est levée à 16 heures 10 minutes.

==

2^e séance.

mardi 1^{er} février 1938

Présidence de M. Bégeon, Vice-Président

Présent. M. Bégeon, M. Marte-Binachon, Even, Louis Louis-Dreyfus, Elly, le général Stahl, Jean Lemasson, Emile Rousset.

La séance est ouverte à onze heures.

Loi des Cadres.

M. Marte-Binachon donne lecture de son rapport sur le projet de loi modifiant la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte.

Il conclut à l'adoption du texte de la Chambre.

M. le Prst. — Le projet ne précise pas la répartition des seize vice-amiraux qu'il prévoit. Je vous sais que le corps du contrôle en aura cinq, ce qui est excessif.

M. Marte-Binachon. — Le corps du contrôle échappe à la loi qui nous intéresse; il est régi par des décrets.

M. Louis Louis-Dreyfus. — La loi des 40 heures ne doit pas être appliquée aux constructeurs navals. D'autre part, j'estime que les officiers de marine devraient faire un stage sur les navires de commerce, où le pilotage est parfaitement mis au point. Par ailleurs, j'estime que les cadres de sous-officiers sont suffisants dans la marine de guerre.

M. Marte-Binachon. — J'aborderai la question des 40 heures à la tribune. Quant au stage sur les navires marchands, je ne le crois pas réalisable.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

La séance est levée à midi.

3^e séance

mercredi 2 février 1938

Présents : M. Rio, M. Maury-Briuchon, Leblanc, Louis Louis-Dreyfus, de Camas, Henry, Bringer, Elly, Even, Le Jorger, Laurent-Sauvage, Villault-Duchesnois, de Chambrun, Stahl, René Coty, Parayre.

Présidence de M. Rio.

La séance est ouverte à seize heures.

Élection d'un secrétaire.

M. Even fait connaître qu'ayant été nommé président de la C^o de l'Hygiène, il donne sa démission de ses fonctions de secrétaire de la Commission.

M. Guillemot est élu secrétaire en remplacement de M. Even.

Communication de M. le P^t.

M. le P^t — Au cours de l'année dernière notre commission a travaillé ablement et a réussi à faire prévaloir son point de vue, notamment sur la nécessité d'accorder la crédit de la marine, et de construire deux porte-avions.

L'avenir est préoccupant. Devant l'effort de l'étranger, les retards apportés à nos constructions sont graves, et c'est un des points sur lesquels porte le postulat que j'adresserai au Ministre de la Marine, en cours de l'audition des ministres de la défense nationale par les trois commissions de défense nationale du Sénat. Les postures de l'aviation maritime et du personnel seront également abordées au vu celle de la défense de Dakar.

D'autre part, nous avons à étudier de près les problèmes que posent les récents décrets relatifs à la défense nationale ; ils répondent à un désir de centralisation légitime, mais soulèvent des questions délicates. L'Etat-major

de la marine n'a pas été privée de son indépendance, mais le ministre de la marine doit soumettre à un général tous les ~~ses~~ décisions importantes qu'il aura à prendre. A notre époque de techniques spécialisées, il y a là une situation que nous ne devons pas perdre de vue.

La réunion des trois commissions est fixée au 23 février, et sera précédée d'une réunion préparatoire. M. Malen et Fabry ont été nommés rapporteurs des commissions de l'Air et de l'Armée. Je profose à la C^o de Dijon, elle aussi un rapporteur.
M. Bergeon est nommé rapporteur.

Les problèmes relatifs à la marine marchande nécessitent aussi une attention. La situation actuelle n'est pas défavorable, mais elle risque de l'être que provisoire, étant donné que notre matériel est vieillot et que nos constructions marchent au ralenti.

Le 15 février, nous nous rendrons à ~~à~~ Saint-Nazaire, pour assister au lancement du Pasteur, paquebot rapide de 25.000 tonnes de balle à l'Amérique du Sud, et nous examinerons en même temps les travaux du Jean-Bart et du Strasbourg. La ligne d'Amérique du Sud ne doit pas échapper à l'influence française, et le Pasteur devra être suivi d'un second bateau.

Pour la ligne d'Apérie. D'abord, il faudra que les Messageries Maritimes déposent au plus tôt les plans d'un bateau que nous attendons depuis deux ans.

Il est inadmissible d'autre part que le contrôle des compagnies bulgares soit exclusivement confié au ministre des Finances, sans que le ministre de la marine marchande ait son mot à dire.

Euph., il faut rétablir dans la marine marchande le principe d'autorité et de discipline, qui existent vivant à la mer, mais sont souvent bafoués au bréche pendant les séjours à terre.

Quant à notre flotte de pêche, qui peut avoir une grande utilité en temps de guerre, elle se achèveraient très vite, et, dans ce domaine, un gros effort devra être fourni.

Tels sont les problèmes qui se poseront devant nous au cours de

l'année. La Commission de la marine sera à la hauteur de sa tâche, et n'oubliera pas que, selon le mot de Richelieu, "sans marine il est impossible de faire la guerre, ou de profiter de la paix". (appl.)

M. Louis Louis-Dreyfus. — Pour rappeler la flotte au réduit en Angleterre au système suivant: on donne des subventions aux navires nouveaux, à condition que pour chaque nouveau navire deux navires anciens sortent de l'eau.

Les chantiers de constructions sont machis, mais pris refusent souvent les commandes futures, attendant la préférence les commandes de l'Etat.

Un point important et le problème des garanties, dont l'application, qui n'a été faite que depuis, mais a causé le plus grand tort.

M. le P. — Certaines entreprises d'armement, comme celle de M. L. L. Dreyfus ont surmonté les difficultés actuelles et ont construit réellement des navires, avec l'aide efficace du crédit maritime.

Pour la loi des 40 heures, il est certain qu'elle a été mal appliquée, et que notre marine devrait travailler dans les mêmes conditions que les autres.

La situation actuelle n'est pas mauvaise, mais préoccupante à l'avenir.

M. Laurent-Synac. — Le décret concernant la défense nationale subordonne la marine, comme l'air, au Ministère de la Défense nationale. Celui-ci tranche en dernier ressort. Cette méthode peut être dangereuse, d'autant plus que les décisions du Ministère de la Guerre sont préparées par son Comité-sécurité et par l'Etat-major de l'armée.

Limites de l'Inscription Maritime. —

M. Leblanc. — J'ai déjà exposé la question de la fixation des limites de l'inscription maritime lors du dépôt de mon rapport.

La Commission ayant adopté un texte, et le Sénat l'a suivi, fixant cette limite au premier obstacle à la navigation maritime, en privilégiant un régime spécial pour le bassin de l'Adour.

Depuis, un conflit s'est élevé entre le Ministère de la marine marchande

et celui de l'Agriculture. Ce dernier voulait faire intervenir des problèmes relatifs à la pêche dans une gestion qui doit rester une gestion administrative et de police.

Des amendements ont été déposés dans ce sens, au nom de la C^o de l'~~électricité~~ l'Agriculture par M^s Dornier et Donon. L'un d'entre eux propose de fixer la limite de l'inscription maritime au point du "plus haut niveau de marée". C'est une formule insurpée, et qui nous entraînerait trop loin. Je demande à la Commission de maintenir sur ce point le texte qu'elle a adopté, et que le Sénat a adopté après elle - sans que la Chambre le modifie par la suite. Un autre amendement vise également des questions relatives à la pêche qui n'ont pas à être traitées ici. Je demande également à la C^o de ne pas l'accepter.

Le prof. A. Le Trocque a déposé au nom de la C^o des Travaux Publics un amendement. Je m'en étonne, puisqu'il s'applique à un texte qui, dans le premier texte avait été introduit sur une suggestion de cette même commission des Travaux Publics.

Je propose à la Commission de maintenir son texte et de rejeter ce amendement.

M. Bringer. - L'amendement de A. Le Trocque se justifie pour les bateaux qui dépendent le rôle vers Marseille.

M. Leblanc. - Leur cas est réglé par des accords particuliers.

M. René Cotté. - Il si bien entendu qu'un pont n'est pas toujours considéré comme un "obstacle à la navigation maritime"?

M. Leblanc. - Non. Il faut qu'il y ait obstacle réel.

M. Leblanc va autoriser à demander l'inscription du pont aujourd'hui du jour d'une prochaine séance.

Pêche artisanale

M. Elly. - Les pêcheurs qui pratiquent la pêche artisanale, et qui sont au nombre de 80.000 sont dans une situation très pénible. Ils ne

9

peuvent être inscrits au chômage grand, ils ne travaillent pas; et si l'arrachait fin on leur donne le secours de chômage, ils ne retourneraient plus à la mer. Il faut faire quelque chose pour eux, par exemple réglementer le marché du poisson.

M. le P.^t - Non ne nous soumettons pas des intérêts de ce pêcheurs. Ils bénéficient de la loi Tasso, ils paient la partie sur les combustibles liquides, ils bénéficient des secours accordés pour les calamités maritimes. La pêche artisanale, en 1937, a obtenu de meilleurs résultats - en poids - qu'en 1936. Sauf pour le hareng, cette pêche est actuellement remuneratrice.

Néanmoins, c'est un problème que nous examinerons à l'occasion avec l'ouverture.

La séance est levée à 17heures 10 minutes.

[Les 23 et 24 février 1938, réunions des trois commissaires de l'Armée, de la Marine et de l'Air, sous la présidence de M. Caillaux, P^r de la tour: C^o de contrôle des crédits affectés à la défense nationale].

[Voir compte-rendu sténographique]

Le ministre de la Défense a fait une réunion avec les trois commissaires de l'Armée, de la Marine et de l'Air, sous la présidence de M. Caillaux, P^r de la tour. Il a été décidé de faire un rapport à l'Assemblée nationale d'après le protocole verbal sténographique de cette réunion.

Le ministre de la Défense a fait une réunion avec les trois commissaires de l'Armée, de la Marine et de l'Air, sous la présidence de M. Caillaux, P^r de la tour. Il a été décidé de faire un rapport à l'Assemblée nationale d'après le protocole verbal sténographique de cette réunion.

Le ministre de la Défense a fait une réunion avec les trois commissaires de l'Armée, de la Marine et de l'Air, sous la présidence de M. Caillaux, P^r de la tour. Il a été décidé de faire un rapport à l'Assemblée nationale d'après le protocole verbal sténographique de cette réunion.

Le ministre de la Défense a fait une réunion avec les trois commissaires de l'Armée, de la Marine et de l'Air, sous la présidence de M. Caillaux, P^r de la tour. Il a été décidé de faire un rapport à l'Assemblée nationale d'après le protocole verbal sténographique de cette réunion.

4ème séance

mercredi 2 mars 1938

Présidence de Monsieur RIO

Présents : Messieurs RIO, BERGEON, de CAMAS, LEBLANC, HERY, EVEN,
Louis LOUIS-DREYFUS, Laurent EYNAC, VILLAULT-DUCHENOIS

La séance est ouverte à 15 heures

M. BERGEON donne lecture ~~de son rapport devant les~~ ^{du} ~~trois commissions de la~~ ^{qu'il a établi après la réunion de} Défense Nationale, d'après le procès-verbal sténographique de ces séances.

M. BERGEON - En conclusion des débats des trois commissions de la Défense Nationale, ~~notre~~ ^{la} commission de l'armée proposerait qu'une telle réunion ait lieu chaque trimestre pour suivre l'^{action} ~~attente~~ du gouvernement en matière de défense nationale.

M. VILLAULT-DUCHENOIS - Des réunions trop fréquentes atténueraient l'effet produit par notre réunion de la semaine dernière.

M. Le Président - Elles pourraient être utiles si elles conduisent à une action précise.

Les déclarations du Ministre de la Défense Nationale étaient assez optimistes mais cette impression a changé à la suite du débat sur l'aviation. En cette matière nous avons dépensé trois fois plus que les Italiens et il faudrait connaître les responsables de la situation actuelle. Si nous devons nous réunir plus souvent, il faut que nous aboutissions à des résultats réels.

Il a été question de commander des avions à des pays amis, les commandes aux Etats-Unis dont on a parlé ne sont peut-être pas la meilleure solution; peut-être faudrait-il penser à commander des appareils anglais. En tous cas quelque chose doit changer. En dix ans nous avons dépensé 18 milliards de francs-Poincaré et 12 milliards de francs-Auriol.

M. Louis LOUIS-DREYFUS - Il n'est peut-être pas bon de réunir trop souvent ensemble trois commissions aussi nombreuses.

M. Laurent EYNAC - En effet nous risquerions de diminuer l'autorité de ce triple organisme.

Dans mon rapport fait au nom de la Commission de l'Air je n'ai pas voulu faire de procès rétrospectif. Nous avons dépensé quelques 30 milliards en dix ans pour l'aviation, mais il faut tenir compte de ce fait que chaque année 1 milliard 1/2 va au fonctionnement du ministère de l'air, à l'entretien de l'armée de l'air, aux écoles, à l'habillement, etc. Il en va du reste de même pour l'armée et pour la marine.

Ce qui importe c'est que notre matériel même s'il est encore insuffisant soit entretenu pour être utilisable immédiatement en cas de besoin. Les deux problèmes essentiels sont celui du matériel nouveau et celui de l'entretien du matériel existant.

La séance est levée à 15 heures 45

5^e séance

mercredi 9 mars 1938

Réunion commune de la Commission de l'Armée, de la Marine et de l'Air.

Présidence de Monsieur DANIEL-VINCENT, président de la Commission de l'Armée.

La séance est ouverte à 15 heures.

Monsieur le Président - Nous devons désigner en vertu de l'Article 3 de la loi du 5 Mars 1938 un membre du Conseil d'Administration de la Caisse Autonome de la Défense Nationale.

Monsieur DANIEL-VINCENT ayant décliné la candidature qui lui était offerte, Monsieur RIO président de la Commission de la Marine est désigné à l'unanimité par les trois commissions de la Défense Nationale.

La séance est levée à 15 heures 10

14
6^eme séance

mercredi 25 mars 1938

Présidence de Monsieur RIO

Présents : Messrs. RIO, MARTIN-BINACHON, HERY, BERGEON, de CAMAS, EVEN, BRINGER,
Quennec,
LEBLANC, LE GORGEU, ~~KEINNOE~~, STUHL, VILLAULT-DUCHENOIS, BELLANGER.

La séance est ouverte à 15 heures.

Monsieur le Président - Les évènements récents justifient l'anxiété du Sénat et la vigilance de notre commission. Deux questions essentielles se posent; il faut d'abord accélérer le rythme de nos constructions, et je crois à ce sujet que la semaine de 48 heures est ou va être appliquée dans les arsenaux; il faut ensuite renouveler notre matériel de l'aéronautique maritime.

Le gouvernement a déposé un projet qui prévoit des crédits supérieurs pour la défense nationale et qui affecte 6 milliards, répartis jusqu'à 1942, à la marine. Cette somme permettra de réaliser un programme minime, mais elle permettra de mettre en chantier ce qui nous est le plus directement utile.

Monsieur MARTIN-BINACHON est nommé rapporteur de ce projet de loi sur les crédits de la défense nationale, Monsieur LE GORGEU étant désigné comme rapporteur suppléant.

Monsieur BERGEON est nommé rapporteur du projet de loi portant "Organisation de la nation ~~timbre~~ pour le temps de guerre"

Monsieur le Président fait savoir que la commission a été invitée à visiter prochainement à Sévran-Livry les canons anti-aériens de 37 mm. destinés aux bâtiments de la marine.

Monsieur HERY - Que fait-on pour combler les lacunes actuelles de notre armée de l'air; en matière d'appareils où en sont les projets de commandes à l'étranger?

Monsieur le Président - Une commission cherche actuellement à acheter la licence d'un appareil anglais

Visibilité des sous-marins

Monsieur BELLANGER - Des officiers de marine ont attiré mon attention sur la visibilité excessive des sous-marins, dûe à des fuites de pétrole qui proviennent d'une étanchéité insuffisante.

Les sous-marins allemands sont pourvus d'un dispositif qui évite ces inconvénients et des essais ont été faits chez nous dans ce sens en Mars 1937. Depuis, aucune décision n'a été prise.

Monsieur le Président - Je me renseignerai sur cette question auprès du Ministère de la marine.

La séance est levée à 15 heures 20

16
7^e séance

30 mars 1938

Séance commune des commissions de l'armée, de la marine et de l'air et de la sous-commission de contrôle des crédits affectés à la défense nationale.

Présidence de Monsieur Joseph CAILLAUX

La séance est ouverte à 15 heures 30

Monsieur DANIEL VINCENT - Nous sommes réunis aujourd'hui pour entendre les rapports de Messieurs ~~FABRY~~, BERGEON et Laurent EYNAC relatifs à la défense nationale (armée, marine, air).

Ces rapports ont été lus et élaborés dans nos trois commissions respectives et arrêtés enfin dans leur forme actuelle au cours d'une réunion des trois bureaux.

Monsieur Laurent EYNAC donne lecture de son rapport fait au nom de la commission de l'air.

Monsieur DANIEL VINCENT prend la présidence de la séance.

Monsieur BERGEON donne lecture de son rapport fait au nom de la commission de la marine. Il signale que si l'état de notre flotte est actuellement satisfaisant il n'en sera plus de même dans quelques années. Nos constructions se ralentissent en même temps que celles des pays étrangers augmentent. Dès 1939 un effort considérable sera nécessaire. Même remarque pour l'aéronautique maritime dont le matériel est insuffisant. Cette aéronautique devra par ailleurs relever du commandement maritime unique. Il attire l'attention sur la nécessité d'assurer la défense du port de Dakar, point d'appui essentiel pour nos forces navales.

17

"Enfin, dit-il, la parité navale avec l'Italie est innacceptable et une flotte française puissante nous permettra d'obtenir plus facilement l'appui de l'Angleterre en cas de conflit."

Monsieur FABRY donne lecture de son rapport. La première partie de ce texte concerne l'armée et a été fait au nom de la commission de l'armée. La seconde partie concerne l'organisation de la défense nationale et exprime la doctrine commune aux trois commissions.

Monsieur BENAZET, président de la commission de l'air - Il faudrait que dans ces rapportss nous insistions sur la nécessité d'une réforme administrative dans les services des ministères de la défense nationale.

Monsieur J.P. RAMBAUD - S'il y a des erreurs à réparer dans l'organisation de l'armée de terre et de l'armée de mer, la situation de l'armée de l'air est beaucoup plus grave, étant donné surtout que depuis 1934 nous avons dépensé pour elle une vingtaine de milliards. Une commission nommée sur ma demande en 1934 pour contrôler l'emploi des crédits de l'aviation n'a pas eu les moyens dont elle avait besoin. Il faut qu'un contrôle réel puisse s'exercer et que cette commission ait des pouvoirs étendus. Elle se compose de cinq membres de la commission des finances et de cinq membres de la commission de l'air. On devrait lui adjoindre trois membres de la commission de l'armée et trois membres de la commission de la marine.

Monsieur le Président - C'est une commission qui relève de la commission de l'air.

Monsieur le Général HIRSCHAUER - L'effort de décentralisation des usines est utile mais il faut trouver un moyen pour que les ouvriers acceptent de quitter les grandes villes pour la province. Il faut d'autre part faire le nécessaire pour que notre armée de l'air soit toujours en état de mobilisation.

Monsieur de BLOIS - Où en sommes-nous exactement pour les dérogations aux quarante heures prévues en matière de défense nationale ? Il faut que le gouvernement s'explique clairement sur cette question. La commission de contrôle des crédits de l'aviation doit en effet être renforcée, j'ajoute pourtant qu'elle a eu en main les éléments d'information nécessaires mais que les conclusions qu'elle en a tirées n'ont produit aucun effet car le Sénat ne nous a pas suivis. Monsieur BENAZET ayant voulu interroger sur la défense nationale en a même été dissuadé.

Monsieur le Président - C'est que les débats de cette nature ne gagnent rien en général à être portés à la tribune.

Monsieur MAUGER signale que les comptes définitifs des divers ministères sont entre les mains de la commission des Comptes Définitifs jusqu'à l'année 1938 incluse. Il est donc possible de contrôler l'emploi des sommes mises à la disposition de ces départements.

Monsieur LE MOIGNIC attire l'attention sur le problème de la défense des colonies.

Monsieur VEYSSIERE souligne l'importance du problème de la mobilisation agricole et du ravitaillement.

Monsieur RILLIART de VERNEUIL - Comment pouvons-nous espérer avoir la même aviation que l'Allemagne, pays de 75 millions d'habitants ?

Monsieur Laurent EYNAC - L'aviation est une arme de matériel , la parité est donc possible.

Monsieur BENAZET , président de la commission de l'air - Nous n'aurions jamais dû nous laisser dépasser dans ce domaine.

Monsieur René COTY - Les rapports qui viennent de nous être lus devraient être transmis au Président du Conseil pour que celui-ci puisse aviser l'opinion publique et produire le choc moral indispensable.

Monsieur le président - Le Président du Conseil sera saisi ainsi que le Président de la République .

Monsieur CHAUMIE - Trois décrets ont été pris sur le pétrole que je considère comme une duperie.

Monsieur FABRY - Ce qui nous manque le plus actuellement ce n'est pas la force matérielle mais il faudrait que le pays, sortant du cadre des partis, se regroupe sur le plan national derrière son gouvernement.

Il est décidé que les rapporteurs des trois commissions se réuniront lundi prochain pour examiner en commun les projets d'organisation générale de la nation pour le temps de guerre.

La séance est levée à 19 heures.

8^e séance

mercredi 6 avril 39

20

Présents : Mrrs. BERGEON, LEUGORGEU, ROUX-FREYSSINENG, Louis LOUIS-DREYFUS, BRINGER, TANGUY, BELLANGER, GUILLEMOT, EVEN, de CAMAS, René COTY

Présidence de Monsieur BERGEON

La séance est ouverte à 14 heures 30

Monsieur le Président - Les présidents et rapporteurs des trois commissions de la défense nationale se sont réunis pour examiner le projet portant "Organisation générale de la nation pour le temps de guerre". J'ai fait valoir au cours de cette réunion la position de la commission de la marine à laquelle le texte gouvernemental donne satisfaction. Je signale que les rapporteurs de la commission de l'armée et de l'air demandent diverses modifications à ce projet qui aboutirait à amorcer le commandement unique auquel notre commission a toujours été hostile. Nous estimons en effet que la marine doit garder toute son autonomie.

Monsieur le Président donne lecture de l'avis qu'il a rédigé sur ce projet de loi et qui comporte certaines réserves dans l'esprit qu'il vient d'indiquer.

Les conclusions du rapport de M. BERGEON sont adoptées.

M. Louis LOUIS-DREYFUS aborde la question de la défense antiaérienne sur les navires de commerce.

La séance est levée à 15 heures 25

9^e - séance

mercredi 1^{er} juin 39

Henry

Présents : Messieurs Rio, Henry, de Kerguézec, Even, de Camas, Stuhl, Martin-Binachon, Villault-Duchesnois, Bergeon, Lemaistre, Roux-Fressineng, Leblanc, Tanguy, Bellanger, Bringer, Louis-Louis-Dreyfus.

Présidence de Monsieur RIO

La séance est ouverte à 15 heures

Constructions navales .

Monsieur le Président - Le Ministre de la Marine vient de prendre un décret relatif à la nouvelle tranche navale qui reproduit presque textuellement le projet qu'il avait déposé à la Chambre. Cet effort nouveau répond aux préoccupations de la Commission. Mais ce programme pourra-t-il être exécuté ? Si même il l'est, les Italiens nous dépasseront à partir de 1942.

Nous avons fait récemment à St Nazaire un voyage d'études très intéressant. Le Strasbourg quittera le port le 15 Juin et entrera en service à la fin de l'année. On a donc réalisé un progrès en vitesse sur la construction du Dunkerque.

La construction du Jean Bart pourrait actuellement occuper 500 ouvriers, mais elle n'en emploie que 200 car certaines pièces ne sont pas encore arrivées alors que certaines usines de blindage seraient en état de les fournir. Il y a là une question à étudier de près car il faut que le travail soit accéléré partout à la fois, aussi bien dans les usines de production et de transformation que dans les chantiers.

Des retards regrettables sont également à constater dans le domaine de l'aviation, où nos usines en sont encore trop souvent au stade de l'artisanat

Monsieur Martin-Binachon - Si les blindages sont livrés en retard c'est parce que la marine les commande à quatre usines à la fois dont une seule est bien outillée : Marrel à Rive de Giers. Cet état de chose va du reste changer, mais il a provoqué des retards regrettables.

Organisation de la nation pour le temps de guerre.

Monsieur Bergeon - J'ai déjà signalé à la commission en lui ~~laisser~~ ^{lissant} mon avis sur le projet de loi portant Organisation de la nation pour le temps de guerre les points sur lesquels nous étions en désaccord avec la commission de l'armée. Celle-ci dont le rapporteur est Monsieur Fabry voulait introduire des amendements tendant à instituer le commandement unique; depuis, Monsieur Fabry a modifié ces amendements pour aboutir à une entente entre les deux commissions. Votre Président et moi-même sommes conviés à discuter tout à l'heure avec la commission de l'armée.

Je dois signaler que même les nouveaux textes de Monsieur Fabry sont incompatibles avec la doctrine soutenue depuis dix ans par notre commission. Ils ouvriraient la porte, dès le temps de paix, au commandement unique. Nous sommes prêts à faire un effort de conciliation, mais sur certains points de doctrine nous devons rester fidèles à nos positions antérieures.

Monsieur le Président - Les amendements de Monsieur Fabry sont d'origine personnelle. Le Ministre de la défense nationale et le Général Gamelin sont opposés aux mesures qu'ils comportent.

Monsieur Martin-Binachon - C'est là une question de gouvernement qui échappe à la compétence de la commission.

Monsieur le Président - N'entrons pas dans des discussions inutiles, c'est à la tribune que nous nous expliquerons sur ces questions.

La commission fait confiance à son Président et à Monsieur Bergeon pour soutenir ce point de vue devant la commission de l'armée.

La commission décide également d'entendre prochainement le Ministre de la marine sur le financement du nouveau programme annoncé.

Monsieur Bellanger - Les avions que nous sortons sont trop souvent des avions qui font du cent-cinquante à l'heure, alors qu'on en construit ailleurs qui atteignent six cents. Il faut rechercher les responsables de cet état de choses qui ne peut durer. De tels appareils ne sont pas seulement inutiles, ils sont nuisibles. N'oublions pas, comme nous en avions manifesté l'intention, de désigner certains membres de notre commission qui prendraient place dans la commission des Contrôles des crédits de l'aéronautique.

Marine Marchande.

24

Monsieur le Président - La question de la marine marchande appelle certaines observations importantes. La grève du Champlain a eu une grosse répercussion et pose des problèmes sérieux.

Cette grève a été déclenchée par Monsieur Chédéville à propos d'une question secondaire: la durée des vêtements du personnel. Dès le lendemain Monsieur Chédéville incitait le personnel à faire grève, au cours d'une réunion tenue à bord. Le Commandant ayant rappelé son personnel à l'obéissance, Monsieur Chédéville lui signifia que l'autorité et le maintien de la discipline ne le regardaient pas pendant le séjour du navire dans le port.

Les officiers de la Compagnie Transatlantique se réunirent et certains d'entre eux venus à Paris demandèrent au Ministre de la marine marchande que Monsieur Chédéville personnellement fut exclu des navires de la Compagnie Transatlantique, ajoutant qu'ils n'avaient jamais entretenu que de bonnes relations avec le représentant syndical de leur personnel.

Monsieur de Chappédelaine consentit à prendre la mesure qui lui était demandée. C'est alors que le Ministre du travail intervint dans la question et que se fit sentir l'inspiration de la CGT. Tout se gâta.

Le départ du Champlain était fixé à 16 heures. A 16 heures les officiers du bord discutaient chez le Commandant. Un agent du Service Général vint alors constater que le Commandant n'était pas sur la passerelle et à 16 heures 15 le personnel quittait le bord en déclarant que c'était les officiers qui refusaient de partir. C'est la thèse qui devait être soutenue par Monsieur Ramadier.

Le bateau fut désarmé et le Ministre de la marine marchande multiplia alors ses efforts, d'autant plus que d'autres soucis se présentaient à lui : le Normandie arrivé le dimanche devait en effet repartir le mercredi.

L'affaire devint une affaire gouvernementale. Les sanctions prises par le Président du Conseil n'ont pas été assez sévères. Si le Normandie est parti c'est parce qu'on a fait appel au patriotisme de l'équipage , et quoique un projet de décret ait été proposé qui donne au Gouvernement le pouvoir de réquisitionner ou de mobiliser un équipage en cas de nécessité nationale, rien n'a été définitivement réglé. Même la demande adressée à Monsieur Chedeville est restée officieuse et confidentielle. Le fait grave c'est qu'une personne étrangère au navire a pu monter à bord et inciter l'équipage à la désobéissance. L'occasion était bonne de se montrer énergique. Les marins français ont actuellement une situation privilégiée par rapport aux marins étrangers , en échange on doit exiger d'eux une stricte discipline.

Le Ministre de la marine marchande a fait son possible mais il n'a pas osé prendre certaines responsabilités.

Monsieur Martin-Binachon - Il est certain que le ministre du travail ~~est~~ intervenu dans la nomination d'une commission paritaire qui ne relevait pas de lui.

Monsieur le Président - Cette grève a produit à l'étranger un effet déplorable et les compagnies étrangères en ont bénéficié au détriment de l'armement français. J'ajoute que tout se tient dans l'état actuel de notre marine marchande. L'incident du La Fayette s'est produit dans des conditions encore mal définies et qui ont révélé certaines carences. S'agit-il d'un mauvais fonctionnement du matériel ou d'une négligence ? Ce qui importe c'est l'atmosphère ^{qui} règne actuellement sur notre marine marchande et les symptômes d'indiscipline qu'on y rencontre trop souvent et qui ont pu influer sur le moral de certains officiers mécaniciens. C'est à cela qu'il faut porter remède.

N'oublions pas le proverbe : Le bateau qui n'obéit pas au gouvernail devra obéir aux écueils.

La question est assez importante pour que nous entendions sur ce sujet le Ministre de la marine marchande et le Président du Conseil lui-même.

La séance est levée à 16 heures 30

10^e séance.mercredi 8 juin 1938

Présents. M. Rio, M. Bihachon, Hély, Pouz-Frenneug, de Kergoëc, le Jorgon, René Coly, Stahl, Guillot, Leblanc, Louis Louis-Dreyfus, Veymerie, Lemaistre, Beyron.

Présidence de M. Rio.La séance est ouverte à 17 heures.Audition de M. de Chappelélaire, ministre de la Marine M^{me}.

[Voir compte-rendu sténographique]

Organisation de la nation pour le temps de guerre.

M. Beyron. — La Commission a adopté l'avis que j'ai la devant elle ; cet avis acceptait le texte de la Chambre, et refusait toute addition. Or M. Fabre a maintenu les additions qu'il veut y introduire au nom de la C^{de} de l'armée, et qui tendent à la création d'un chef unique. Dans ces conditions, j'ai donc remanié mon avis, pour y bien marquer le point de vue de ma ch.

M. Beyron se retire à déposer son avis.

La séance est levée à 17 heures 20 minutes.

11^{me} séance.

mercredi 15 juillet 1938

Présent. M. R.D., M. L. Bihachon, Heig, Suen, Leblanc, Stuhl, de Kerguérec, le Gorgen, de Camar, René Coty, Bringer, L.L.-Dreyfus, Guennec, Villauet-Duchesnois, Begeon, Parayre.

Présidence de R. R.D.

La séance est ouverte à 15 heures.

Audition de M. Campuchi, M^{me} de la Marne.

[Voir compte-rendu sténographique]

La séance est levée à 17 heures.

12^e séance

mercredi 14 de décembre 1938

29

Présents : M. Rivo, Rour-Freissine, Blaust-Dickhois,
de Camas, Héry, Louis Louis-Dreyfus, Leblanc, Le Sapeur,
Guillemot, Giordan, Stahl, Billauger, Suen, Leon Bore,
René Cots, de Chambon.

Présidence de M. Rivo

La séance est ouverte à 15 heures

M. le Ph. — Depuis notre dernière réunion, nous avons eu le malheur de perdre ~~notre~~ notre vice-président R. Ralli-Birachas. Je tiens ici à saluer sa mémoire. Il a joué chez nous un rôle éminent. Sa compétence, son jugement sûr, son langage rude nous ont été précieux. Il a rendu à notre confrérie, à la marine, et au pays, de services considérables que nous n'oublierons pas.

D'autre collèges ne reçoivent plus pas mal nous, et nous devons, en leur exprimant notre sympathie, nous incliner devant le suffrage des électeurs. Nous regretterons, de ce plus, ici nos amis Guillemot, Tanguy, Durouy.

Il en va de même pour M. Bégeon, qui joua ici un rôle éminent comme vice-président de notre confrérie. A l'heure des pertes budgétaires financières il apporta toujours un soutien aussi dévoué, que nous remplacerons avec peine. La succession sera lourde, de ce collègue à la fois compétent et affable.

Il faut enfin que j'adore le adresse et la sympathie de la Gouvernante à ceux de nos collèges qui se sont volontairement retirés : à M. de Kerquezec, qui fut longtemps notre président, à M. Giordan, et à mon très cher ami M. Peneau qui fut souvent un doyen d'âge toujours jeune...

M. le Pr. — Depuis notre dernière séance, d'autres incidents se sont produits.

Après avoir été entendu par nous sur le sujet de la greve du Champlain, le Ministre de la marine marchande a demandé la démission de M. Oliver, Président du conseil d'administration, et de M. Langardel, administrateur délégué de la C^{ie} Transatlantique. J'ai demandé les raisons de cette démission. On me a répondre en invoquant l'attitude à l'occasion de l'incendie du Lafayette et de la greve du Champlain. J'ai protesté, car le motif de résiliation me paraissaient inacceptables, les enquetes menées sur l'incendie du Lafayette incriminant la construction, et non les dirigeants de la compagnie. Et, pour l'affaire du Champlain, le vrai responsable est le ministre.

J'ai n'a pas, alors, consigné la communication comme un avis collectif que le demandaient, car je ne j'ai compris tout de suite que le Ministre ne répondrait pas à la fois M. Oliver et M. Langardel. Et, en effet, ses intentions n'ont pas été explicitées.

Depuis, je me suis entretenu avec le Pr^e du conseil et le Ministre de la marine marchande de la nation de l'Insér. Je leur ai demandé de prendre des mesures pour empêcher le retour de tels conflits. Je suis, comme j'ai toujours été, l'ami des marins. Mais il faut convenir que leurs conditions de vie sont aujourd'hui bien meilleures, et que, étant donné le statut qu'ils ont, il est inadmissible qu'un pêcheur soit anéanti par une greve.

Il m'a été déclaré hier sur le bureau de l'Insér une proposition de loi qui modifie le régime actuel sur deux points, pour que le gouvernement soit armé, en cas de conflit intéressant une ligne impériale. Car, dans le cas qu'un pays occupe, le procédé de la réquisition a été appliquée dans des conditions délicates, et un peu "justes".

En ce qui concerne la marine militaire, j'ai sur ri cette bâtim. qui nous préoccupait déjà, voici cinq mois, lorsque nous nous préoccupions de nos constructions navales, et je me suis rendu à Brest et à Lorient.

Lors de l'alerte de septembre, quel était l'état de notre marine ? La situation était bonne : 70% de nos bâtim. étaient mis sur le pied de guerre, y compris le Dunkerque. Mais notre aéronautique navale manquait d'appareils de chasse ; notre défense côtière était alertée, les filets étaient prêts, au cas où la D.C.A. Mais celle-ci était inopérante dans le port de commerce. Les escadres n'ont pas quitté leurs ports, pour ne pas déranger leurs plages, mais, en liaison avec les forces britanniques, notre marine était active. Il faut pourtant dire qu'en l'absence des sous-marins, les Italiens auraient rendu notre tâche difficile.

Les stocks étaient "convenables", avec 1 million de tonnes de mazout. Dans l'ensemble, les choses ne se sont pas mal passées, et ~~ceci~~ on a le front de faire dix-sept ans d'effort. Mais il n'est pas de doute que la marine n'a pas mobilisé que 4.500 hommes, et que l'avenir n'est incertain. Le temps ne travaille pas pour nous, puisque, en 1940, les Allemands et les Italiens nous auront dépassés.

Quel est l'état actuel de nos constructions ? Il y a encore des retards. Le Strasbourg sera en service dans quelques semaines. Le torpilleur et sous-marin, Bréhat. Le Richelieu sera en retard, car il devra être construit en trois tronçons. Brest ne démontant pas de moyen de construction nécessaires.

Le tronçon 1936 et ~~1937~~ 1937 ne sort pas en avance : le de France ne pourra être commencé avant juillet. D'ailleurs, nous ont un autre retard. Si, pour la tranche 1938, aucun des bâtim. prévus n'est encore sur cale.

Le Clemenceau, notre navire de 35.000 tonnes devra être construit, à Brest, en trois tronçons, malgré les efforts que j'ai faits pour qu'il en fût autrement.

J'en viens au budget de la marine, dont le projet est actuellement établi. Il s'élève à plus de 8 milliards, ce n'a été en augmentation sensible que le budget de l'an dernier. L'étude de ce budget était confiée, les années dernières, à M. Bégeon. Je propose à la Commission de déposer à sa place M. le Gorgeu. (Aménagement)

M. le Gorgeu et des Prie comme rapporteur du budget de la Marine.

Sur sujet de nos constructions navales, je tiens à faire que l'établissement d'Indret fournit d'excellent matériel, et qu'il en fournit dans les délais voulus.

À Lorient, toutes les constructions ont 12 ou 18 mois de retard. J'ai visité là l'école des apprenants mécaniciens, on forme des spécialistes pour l'école. Leur nombre a passé de 500 à 1800, en même temps qu'il passait, pour l'école de Brest, de 500 à 2000. Mais ces apprenants sont mal installés. Une mission doit être envoyée à Lorient pour améliorer leur sort, si a-t-on dit au Ministère de la Marine on j'avais présenté cette observation.

Telle est la ~~ré~~uméthode mon activité au cours de ces vacances. Je tenais à en rendre compte à la Commission, et j'espère qu'elle m'approuvera. (Approbation)

M. Héry. — Les 8 milliards proposés au budget seront-ils suffisants?

M. le M^r. — Le ministre a obtenu tout ce qu'il demandait. Ne soyons pas plus royalistes que le roi.

M. de Camas. — Puisque les Italiens sont satisfaits de leurs travaux de réfection de navires, pourquoi ne en faisons-nous pas autant?

M. le M^r. — Nous avons déjà entrepris des travaux dans ce genre.

M. le M^r Stahl. — Les Allemands entretiennent une grande activité sur nos côtes africaines de l'Atlantique, notamment au sud de Dakar, au Cameroun.

M. Bellenger — Quelle est la situation de notre ~~flotte~~^{flotte} par rapport à la ~~flotte~~^{flotte} allemande, si les deux s'affrontaient en Méditerranée ?

M. le Prst — Au point de vue de la unité, notre position est favorable.

À sujet des côtes africaines, il y a vrai. On la propagande allemande est bien organisée, et que deux nouveaux bateaux allemands circulent sur ces lignes, qui s'appellent Cameroun et Togo.

M. le Prst Stahl — Sur ces lignes d'Afrique, les compagnies étrangères font des prix inférieurs aux nôtres. La compagnie française devrait être subventionnée.

M. le Prst — Les transports sont plus chers qu'à nous, en grande partie à cause de la législation actuelle, qui faudrait réviser. Les conditions d'exploitation de certains navires sont strictement impossibles.

M. Léon Bon — Certains pays totalitaires, pour des raisons de propagande, subventionnent leur marine, pour qu'elle fasse des prix imbattables.

M. René Coly — Si tout l'empire français souffre de cet effacement de notre marine marchande.

M. Rauz. Freihsenweg — Un autre problème est celui de la défense des côtes en Afrique du Nord. Si la Tripolitaine et le Maroc nous n'avaient que 120 avions ! Si pas de base d'abri pour les avions.

M. de Camas — La vraie défense des côtes est très difficile à réaliser. C'est par l'intérieur qu'on les défend. Il faudrait donc créer une industrie lourde en Algérie.

M. Rauz. Freihsenweg — Il en existe déjà les éléments.

La séance est levée à 16 heures 20 minutes.

13^e séancejeudi 22 décembre 1938

Présent. M. Rio, le Jorger, Still, Louis Louis-Dreyfus,
de Camar, Leblanc, Veyrie, Euvet, Guillemot, Farjat,
Roumel, René Loty, Allauet-Dicherbois.

Présidence de M. Rio.

La séance est ouverte à 15 heures.

Proposition de loi de M. Rio, relative aux incidents de front.

M. Rio est désigné comme rapporteur de la proposition de loi
qu'il a déposée

Budget de la marine militaire.

M. le Jorger expose la position du budget de la marine militaire,
dont il a subi, au nom de la commission, la révision
à la Chambre.

Le dépense prévue, dit-il, connaît une augmentation de 42%
par rapport aux dépenses du précédent budget. Et de 170%
par rapport à la période stable de 1931-1932. Mais, le prix
ayant augmenté, l'effort ne correspond, en pouvoir d'achat,
qu'à un accroissement de 30%. D'autre part, si le budget de la
marine a doublé, ceux de l'Armée et de l'Aéronautique ont triplé.

En 1939, on se contentera, dans l'ensemble, d'épurer la population antérieure. Au total, il s'agit de 150.000 tonnes à construire avant la fin de 1942. À cette date, nous pourrons compter sur nos disponibilités de 700.000 tonnes en service.

L'Allemagne a actuellement 200.000 tonnes, et en construit 100.000 par an. Pour l'Italie, nous avons actuellement l'avantage sur elle, en matière de cuirassés. Nous sommes à égalité pour les croiseurs, les contre-torpilleurs et les torpilleurs. L'Italie a la supériorité pour la sous-marin.

En 1943, nous disposons de 700.000 tonnes. L'Italie en aura presque autant. L'Allemagne en aura plus de 400.000.

Le projet de budget prévoit des améliorations, en ce qui concerne les salaires du personnel ouvrier et des agents techniques, ainsi que dans les conditions de vie.

Un programme de grand niveau a été également élaboré.

Un effort a été fait en matière d'aviation. Il ne faut pas le relâcher, en considération, surtout, de l'Italie.

Une grande uplana s'inspire à nous, car nous avons besoin d'une main puissante. (Appelth)

M. Fayon. — Le personnel de notre marine, et surtout les officiers, n'est pas traité des bons comme des mauvais. Il faut résoudre de finir cette question, en dépit de l'opposition des Finances.

Si notre construction est en retard, cela ne s'explique pas seulement par les lentes administrations, les lois sociales ont la plus grande part de responsabilité en cette matière.

Un grand effort de construction s'impose, car la plupart de nos navires sont très vieux. Il faut renouer notre marine marchande.

Le problème de l'acétonitrile et de la D.C.A. expus aussi, requiert votre attention. Ils ne sont pas encore très connus. Ils devraient l'être, et les chevauchements d'absorption y créent des difficultés.

A. le général Stahl. — Le retard de nos constructions navales et le vote
notre Président devrait n'importe au Président du Conseil si aucune
grève ne devrait être tolérée dans les établissements travaillant
pour la marine.

L'Italie a plus de sous-maries que nous, ~~que~~ mais plus
petit. Pourquoi n'en pas construire, nous aussi ?

Ne pas se débarrasser non plus de notre flotte de pêche,
alors que l'Italie équipe la sienne avec des Diesels

A. le Ph. — C'est ce qui se fait aussi chez nous, et avec l'aide
de l'Etat ! Pour la grève, la solution est difficile à trouver,
puisque le droit de grève existe !

A. de Lakanas. — L'Italie a construit des centaines de "vedettes".
Pourquoi pas nous ?

A. le Ph. — Nous y avons renoncé. Elles ne rendraient pas le service
que l'on en attendait.

A. René Coly. — Des crédits demandent être prêts pour faciliter
le recrutement des officiers de marine, qui est insuffisant.

Budget de la Marine Marchande

A. le Ph. — J'ai suivi la discussion du budget de la marine marchande
devant la Chambre. La question en entelle n'est celle de la flotte
de pêche et de la flotte commerciale. Mais le budget a discuté si
utile que le temps nous manquera. Notre flotte et de veille ; pour
conserver notre marine marchande il faudrait l'aider ; actuellement,
l'armement se ruine. Lors de la discussion du budget, lors nous avons
à prendre rendez-vous avec le Ministre de la marine marchande
pour discuter à fond cette question. C'est vraiment la une affaire
de gouvernement. Il me paraît明白 que nous l'abordions
di maintenant. (Assentiment)

La séance est levée à 16 heures 20